



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'autonomie des hautes écoles ne doit pas être restreinte

Berne, 31 janvier 2008. Les Académies suisses des sciences demandent dans leur prise de position sur la Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) que les possibilités d'un développement autonome des hautes écoles soient garanties, et que la liberté de la recherche et de l'enseignement soit ancrée en tant que principe fondamental de la loi.

Sur le principe, les académies-suissees accueillent favorablement la nouvelle loi. Elles estiment en effet, que la collaboration entre l'Etat, les universités, et les hautes écoles fédérales ainsi que les hautes écoles spécialisées sera favorisée. Les académies-suissees saluent également le renforcement de l'engagement de l'Etat d'un point de vue financier ainsi que le financement du système des hautes écoles selon des principes unifiés. Les académies-suissees doutent cependant que le nombre d'étudiants soit un instrument de mesure adéquat pour calculer les besoins financiers. Elles se prononcent en faveur d'un modèle permettant également de prendre en compte l'excellence dans l'enseignement et la recherche.

Les académies-suissees voient d'un œil critique l'élément de «direction centralisée». Elles approuvent une direction centralisée seulement dans la mesure où l'autonomie, l'indépendance et la propre initiative des hautes écoles n'est pas trop restreinte. L'autonomie doit en revanche être prise en considération de manière responsable et doit être communiquée de manière transparente. Les Académies suisses des sciences demandent que les possibilités d'un développement autonome des hautes écoles soient garanties et que la liberté de la recherche et de l'enseignement soit ancrée en tant que principe fondamental de la loi.

Les académies-suissees, à l'instar du Fonds national, revendique une meilleure harmonisation entre la LAHE et la loi fédérale sur la recherche. Il est important pour les Académies suisses des sciences, que la nouvelle loi assure un financement fiable de la recherche suisse et des institutions d'encouragement à la recherche. Elles plaident en faveur d'un soutien financier et d'une planification de la recherche indépendants de l'Etat.

Contact:

Dr. Markus Zürcher, président du Conseil de direction des Académies suisses des sciences,
c/o ASSH, Hirschengraben 11, 3001 Berne, Tél. 031 313 14 40

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre Académies scientifiques suisses : Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH, Académie suisse des sciences médicales ASSM, Académie suisse des sciences techniques SATW.

Les Académies suisses des sciences mettent les sciences en réseau à l'échelon régional, national et international. Elles représentent les communautés scientifiques autant d'un point de vue disciplinaire qu'interdisciplinaire et indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Leur réseau est orienté vers le long terme et s'engage à l'excellence scientifique. Elles conseillent la politique et la société sur les questions scientifiques importantes pour la société.